

Généralités

Sur l'avis des architectes :

Il est nécessaire de se renseigner en mairie pour connaître les modalités à mettre en œuvre et prendre rendez-vous avec l'architecte conseil qui conseillera le demandeur dans ses démarches.

Les villes haute et basse de Vaison-la-Romaine sont protégées. A ce titre tout projet de construction ou de réhabilitation est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). L'architecte conseil (CAUE) est à votre disposition pour vous orienter dans votre projet puis le valider avant dépôt en mairie.

L'avis de l'architecte conseil constitue une démarche préalable dans le traitement du dossier par le service instructeur.

Sur les matériaux apparents :

Les pierres apparentes mal jointées sont à bannir dans tous les quartiers de la ville. Les éléments en pierre taillées (encadrements, corniches) seront nettoyés et mis en valeur. Le choix du type d'enduit est dépendant de la date de construction du bâtiment.

Seront généralement recommandés des enduits lisses de type taloché ou frottassé à l'exception des tyroliennes existantes à conserver et nettoyer.

Sur les éléments d'architecture :

Les couleurs des volets, des grilles ou de tout autre élément d'architecture seront choisies avec l'architecte conseil de la commune.

Sur les teintes :

Le demandeur cherchera dans les nuanciers d'enduit des fabricants ou en effectuant des échantillons sur site, la couleur la plus proche des teintes proposées par l'architecte conseil et/ou l'A.B.F.

Il est conseillé de vérifier ce choix avec l'architecte conseil.

Démarches administratives

Le service d'urbanisme de la mairie vous précisera les démarches administratives à effectuer en fonction des travaux que vous envisagez. Quel que soit votre projet, le dossier devra contenir toutes les pièces obligatoires nécessaires y compris la description des matériaux et couleurs envisagés. Pourront être joints des devis de travaux, échantillons, nuanciers, photos d'exemples servant de références.

Au cours de l'instruction de la demande administrative, il est possible que vous soyez invité à rencontrer l'architecte conseil. Il vous aidera éventuellement à améliorer votre projet.

L'architecte conseil et l'architecte des bâtiments de France émettront des prescriptions qui seront jointes à l'arrêté de permis de construire ou de déclaration préalable. Les travaux envisagés devront obligatoirement tenir compte de ces prescriptions.

Adresses utiles

Mairie de Vaison-la-Romaine

Service urbanisme

Hôtel de Ville

BP 72

6 cours Taulignan

84110 Vaison-la-Romaine

Tél. 04 90 36 50 00

mairie@vaison-la-romaine.com

CAUE (Conseil en architecture Urbanisme et environnement)

Architecte Conseil

1 rue Mourre

84000 Avignon

Tél. 04 90 13 49 50

secretariat@caue84.fr

Prendre rendez-vous auprès de la mairie

SDAP (Service Départemental de l'architecture et du Patrimoine)

Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.)

Cité administrative

BP168

84000 Avignon

Tél. 04 90 82 82 70

sdap.vaucluse@culture.gouv.fr

Nuancier enduits de façades



vaison la romaine

La ville haute

Il s'agit du quartier habité le plus ancien de Vaison-la-Romaine. Surplombant la ville et visible de toutes parts, il est impératif d'en respecter l'esprit ; ce qui n'a pas toujours été le cas au fil des années. De très nombreuses façades ont été décroûtées et jointoyées avec un rendu très inégal en fonction des modes. Lorsque l'on contemple de loin la ville médiévale, on observe que les couleurs y sont homogènes. A l'instar du château, elles sont d'un ton beige, sable ou crème, plus ou moins foncé. C'est ce qui donne cette agréable unité à l'ensemble.

Type d'enduit à mettre en œuvre

- Enduit lisse à la chaux avec sable local non tamisé.
- Dans certains cas, possibilité de badigeon jaune pâle (peinture au lait de chaux avec incorporation de pigments et passé en couche finale).
- Encadrement des baies, éléments en pierre de taille à mettre en valeur. Dans les autres cas encadrements des baies, chaînes d'angle, bandeaux verticaux et horizontaux passés au badigeon blanc cassé.

La ville centre

D'une époque plus récente, elle regroupe un bâti très sobre datant généralement du milieu du XIX^{ème} siècle. Les encadrements peuvent être en pierre mais les façades sont enduites dans une tonalité imitant la pierre. Dans ce secteur on trouve également des constructions plus récentes, du début XX^{ème}, pour lesquelles des couleurs plus soutenues ont été employées.

Type d'enduit à mettre en œuvre

- Bâtiments anciens : enduits lisses à la chaux avec sable local ton pierre.
- Bâtiments XX^{ème} : lorsque l'enduit existant est très dégradé, sont admis les enduits lisses teintés dans la masse avec des couleurs plus variées. Les enduits à la tyrolienne seront conservés et nettoyés.
- Bâtiments neufs ou très récents : enduit lisse teinté ton beige, sable ou crème. La couleur choisie permettra à la construction de se fondre dans le paysage urbain.
- Encadrement des baies, éléments en pierre de taille à mettre en valeur. Dans les autres cas et suivant les époques de construction, encadrements des baies, chaînes d'angle, bandeaux verticaux et horizontaux passés au badigeon blanc cassé.

Les quartiers périphériques

La transition entre la ville basse et les quartiers périphériques est relativement diffuse même si l'on peut considérer que la rocade de contournement constitue une frontière. Cela entraîne la confrontation de bâtiments anciens avec des constructions plus ou moins récentes. Ces quartiers comprennent des zones d'activités, des lotissements et de loin en loin des constructions rurales anciennes.

Type d'enduit à mettre en œuvre

- Constructions isolées de type bâtiments en zone agricole et naturelle : beige soutenu.
- Bâtiments neufs ou très récents : enduit lisse teinté ton beige, sable ou crème.
- Les édifices structurants (édifices publics) pourront recevoir un traitement particulier.

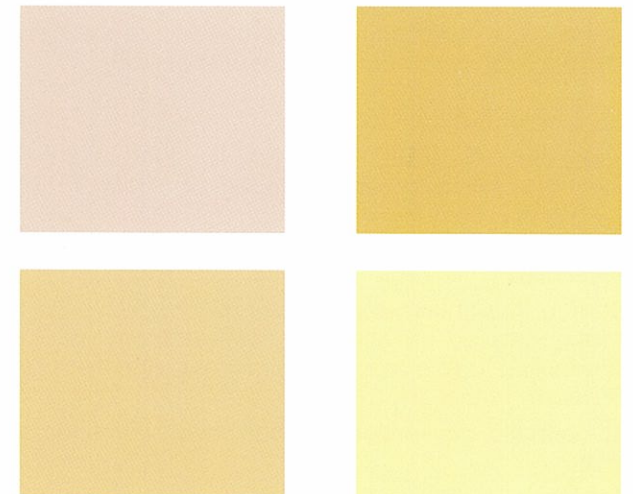
Couleurs autorisées



Couleurs possibles pour les constructions
- ville haute
- ville centre
- et les quartiers périphériques
(après avis de l'ABF et de l'architecte conseil suivant les cas)



Couleurs possibles pour les constructions
des années 30-40 dans la ville centre
et les quartiers périphériques
(après avis de l'ABF et de l'architecte conseil suivant les cas)



Couleurs possibles pour les constructions
récentes dans les quartiers périphériques
(après avis de l'ABF et de l'architecte conseil suivant les cas)